



29<sup>e</sup> Congrès CGT-INRAE

du 7 au 10 novembre 2023

Document d'orientation

## Table des matières

A.	Introduction .....	1
B.	La Fonction publique, le statut et la retraite des fonctionnaires dans la ligne de mire gouvernementale .....	2
C.	Résister à la restructuration accélérée de la recherche publique nationale ! .....	8
D.	Osons une recherche pour l'Humain, la Vie, la Planète ! .....	15
E.	Renforcement et liens de la CGT-INRAE .....	23

## Document d'orientation

[Adopté par 13 286 voix en pour, 0 en contre, et 174 en abstention]

### A. INTRODUCTION

Les missions de l'INRAE, portées depuis 2020 par les agents des unités de recherche et d'administration de notre institut sont nombreuses. Il leur est demandé d'apporter des réponses et des solutions de niveau mondial face aux défis globaux, aux risques multiples environnementaux, à la gestion des risques, et d'accélérer les transitions agroécologique et alimentaire, tout ceci en tenant compte des enjeux économiques et sociaux.

Pourtant, loin de sanctuariser et de réarmer la recherche publique afin qu'elle puisse répondre aux nombreux défis dont elle est chargée, le gouvernement n'a cessé de lui porter des coups en réduisant progressivement les investissements nécessaires aussi bien à son fonctionnement actuel qu'à venir.

Les investissements en euros constants et les budgets de fonctionnement sont notoirement insuffisants dans l'enseignement supérieur et la recherche publique (ESR) et ne permettent plus de faire une recherche indépendante à hauteur des enjeux citoyens.

Les salaires régressent et les évolutions de carrière stagnent et sont de moins en moins attractifs, les recrutements sur poste pérenne diminuent d'année en année avec une progression inquiétante des emplois précaires (> à 20%), et même les dotations par étudiant baissent progressivement. Ceci alors qu'une progression significative de l'enseignement supérieur privé est observée en parallèle.

Ces problèmes se voient prolongés et aggravés par la loi de programmation de la recherche promulguée en 2020. Le budget de 5 milliards d'euros sur 10 ans annoncé par le MESRI (ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation) ne permettra même pas d'atteindre l'objectif d'1 % du PIB pour la recherche publique, pourtant préconisé lors de la stratégie de Lisbonne (23-24 mars 2000) par l'ensemble des états membres de l'UE, dont la France. Alors que la CGT-INRAE, avec d'autres syndicats de l'ESR, a dénoncé à de multiples reprises, notamment au CNESER, les effets délétères du financement de la recherche par appel à projet, de la multiplication des contrats précaires, du maintien du crédit impôt recherche (CIR), et s'est fait force de nouvelles propositions pour renforcer la recherche publique, le gouvernement actuel au travers de la LPR continue le travail de sape.

D'autres réformes gouvernementales, qui modifient la structuration de la recherche publique et signent la casse du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers (recrutement, diversité, formation, santé, gestion des carrières, retraites), ont été engagées. En particulier la loi de transformation de la fonction publique s'attaque de front au statut des fonctionnaires en contractualisant, en supprimant des postes, et en externalisant davantage de services publics, ceci malgré l'opposition unanime des syndicats. L'apparition de primes variées, individualisées (de fonction ou prétendument au mérite, et de fait à la tête du client) accentue les inégalités dans les rémunérations et les carrières et fragilise le fonctionnement collectif des agents de la recherche, alors que les salaires régressent depuis les années 2000.

La lutte des syndicats contre ces dérives gouvernementales vers la privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche avec l'argent public est donc essentielle et la CGT-INRAE continuera de lutter et revendiquer une recherche publique indépendante des lobbies et pour des salaires, des évolutions de carrière et une retraite dans la fonction publique décentes et justes.

## B. LA FONCTION PUBLIQUE, LE STATUT ET LA RETRAITE DES FONCTIONNAIRES DANS LA LIGNE DE MIRE GOUVERNEMENTALE

Après la révision générale des politiques publiques (RGPP) de Nicolas Sarkozy et son « non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite » suivie de la modernisation de l'action publique (MAP) de François Hollande, est venue s'ajouter depuis le 6 août 2019 la loi n° 2019-828 de « transformation de la fonction publique » d'Emmanuel Macron. Cette loi autorise le recours accru aux contractuels pour assurer des fonctions pérennes occupées initialement par des fonctionnaires. Cette réforme en augmentant le nombre de contrats précaires a donc permis de substituer aux dispositifs statutaires et réglementaires et au pilotage de la masse salariale par le point d'indice, un recours accru aux contractuels, une montée en puissance de l'individualisation des carrières et des rémunérations, une multiplication des dispositifs pour organiser des mobilités contraintes.

Ces réformes attaquent frontalement le principe d'un fonctionnement de l'État assuré à chaque niveau par des agents protégés du carriérisme de leur supérieur, des lobbys privés en recherche de profit maximum, et des vases des gouvernement et directions ; le statut prévoit en effet que chaque agent est garant du fonctionnement collectif de l'État en assumant ses missions de services publics à travers les trois principes : Égalité, Indépendance, et Responsabilité. Rappelons que ces principes sont issus des leçons tirées du dysfonctionnement de l'État pendant la seconde guerre mondiale. A ce titre, c'est l'ensemble de la population qui est concernée, d'autant plus dans un contexte de montée très forte de l'extrême-droite qui se trouve maintenant aux portes du pouvoir.

---

## 1. Affaiblissement des instances consultatives

---

Une attaque en règle est également menée contre la démocratie sociale et les organismes consultatifs des personnels, car, dans les objectifs du gouvernement Macron, seule la hiérarchie serait à la manœuvre et le "mérite" serait le critère de promotion « ultra dominant ». Les mobilités se feraient sans aucune transparence et dépendraient du bon vouloir de la hiérarchie.

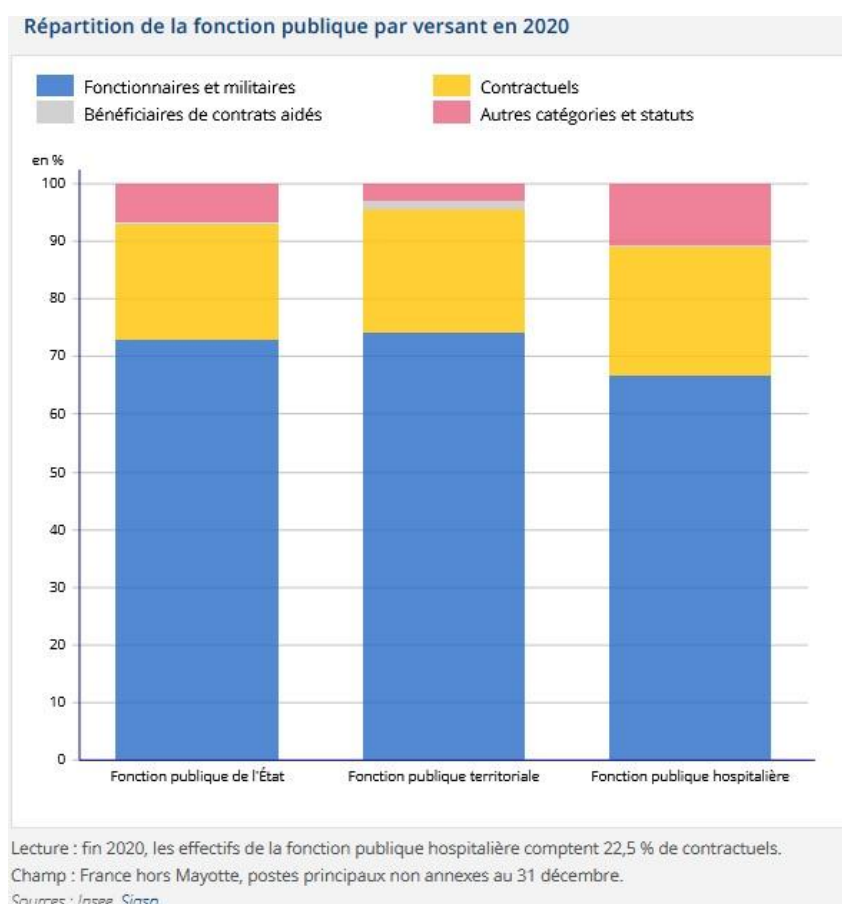
Ainsi, la fusion des Comités techniques (CT) et des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dans une instance unique le Comité Social d'Administration (CSA) affaiblit et dilue dans une instance fourre-tout, la réflexion, l'analyse et le travail à mener par les syndicats sur des questions très différentes. De même, les prérogatives des CAP se limitent maintenant au traitement des cas de licenciement et disciplinaires et, dans la Fonction publique d'État, les CAP sont regroupées par catégorie hiérarchique A, B et C et non plus par corps. Cette concentration du pouvoir, aux mains de l'administration, entraîne de plus en plus fréquemment au niveau local des comportements d'autocrate, comme à l'INRAE pour les Présidents de Centre.

---

## 2. Contractualisation rampante de la Fonction publique

---

Fin 2020, la Fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière) compte 5,7 millions d'agents publics (20 % de la population active), soit 33 900 de plus qu'un an auparavant (+ 0,6 %), accentuant la hausse de 2019 (+ 0,3 %). Parmi eux 67 % ont le statut de fonctionnaire contre 67,6 % en 2020.



Le nombre de fonctionnaires est donc en baisse alors que le nombre de contractuels croît (+6,3 %) et

représente actuellement 20 % de l'ensemble de la fonction publique (données INSEE fin 2020<sup>1</sup>).

Ce ne sont pas, contrairement aux discours des membres du gouvernement, des réformes pour « moderniser », mais des réformes rétrogrades qui organisent un retour vers la situation des services publics sous « la Troisième République » où 80 % des agents publics étaient des contractuels.

Le clientélisme prévalait dans le recrutement et la gestion des carrières, sur fond de rapport de force entre le monde politique et l'administration », rappelle Luc Rouban<sup>2</sup>.

---

### 3. Dégradation du statut et des conditions de travail des fonctionnaires

---

Cette dégradation s'opère insidieusement en contractualisant progressivement les services publics sans remettre en cause officiellement le statut de fonctionnaire.

Les fonctionnaires qui partent ne sont pas renouvelés à la hauteur des besoins, aussi les contrats à durée déterminée se succèdent au mépris des règles d'ouverture de recrutements par concours. La multiplication des CDD pouvant s'enchaîner bien au-delà de 6 ans pour les catégories B et C.

La loi est appliquée avec tout le cynisme qu'elle autorise. Les contrats ne sont pas renouvelés, selon les cas au bout de deux, trois, quatre, cinq ou six ans. Mais quasi-systématiquement, un contractuel remplace celui qui n'est pas renouvelé, en toute illégalité.

À ce jour, nos employeurs nous opposent, titulaires et non titulaires, primes différenciées entre les titulaires, le plus souvent absence de primes pour les non titulaires. À travail égal, salaire égal, ce devrait être la règle. Deux personnes qui font le même travail doivent toucher les mêmes rémunérations (mêmes primes et même traitement). Le dumping social opéré sur les agents non titulaires dessert tout le monde. Il doit cesser. L'apparition de CDI avec une rémunération hors grille, négociée de gré à gré, introduit des inégalités de rémunérations entre titulaires et non titulaires.

---

### 4. Le système de retraite actuel par répartition et prestations définies

---

**Le système de retraite par répartition en France a été fondé par Ambroise Croizat afin que « la retraite ne soit plus l'antichambre de la mort, mais une nouvelle étape de la vie ». Le 19 octobre 1945 est donc instauré par ordonnance le régime général de retraites.**

**Ce système de retraite repose sur le principe de répartition et de solidarité entre les générations.**

Les cotisations des actifs actuels paient les pensions de retraite des retraités actuels. Et lorsque l'actif devient à son tour retraité, sa pension est financée par les cotisations des actifs nouveaux. Le taux de remplacement est garanti et c'est un système redistributif et solidaire dont les mécanismes de solidarité prennent en compte les aléas de carrière ou de vie qui conduisent à des périodes d'interruption d'activités.

---

1 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2493501>

2 Directeur de recherches au CNRS, cité par Céline Mouzon, Alternatives économiques 21/05/2019, Fonctionnaires : la fin d'une époque

Le 25 mars 1982, le président socialiste François Mitterrand fait adopter une loi par ordonnance qui permet aux français d'avoir le choix de partir à la retraite à 60 ans, au lieu de 65 ans auparavant.

**Depuis plus de 30 ans, les attaques contre les retraites n'ont pas cessé. Les gouvernements qui ont suivi le gouvernement Mitterrand ont maintenu le système de retraites par répartition, redistributif et solidaire mais, par des réformes successives, ont reculé dès 2011 l'âge de départ de 60 à 62 ans, et rallongé le nombre d'annuités nécessaires.**

En 2019, le projet Delevoye prévoit même de casser tous les régimes pionniers et celui des fonctionnaires, où le calcul de la pension est basé sur le salaire des 6 derniers mois avant la retraite. Il prévoit un âge unique sans décote à 64 ans. Pire, le système par point remplacerait le collectif par l'individuel, les montants de la retraite ne seraient plus garantis car ré-actualisables tous les ans en modifiant la valeur du point. La CGT a immédiatement lancé une campagne d'information pédagogique sur le contenu du projet du gouvernement et de Delevoye, et ce projet a finalement été abandonné.

Dans le secteur public, l'âge de départ à la retraite est donc de 62 ans pour les fonctionnaires sédentaires et de 60, 57 et 52 ans pour les fonctionnaires classés en service actif. Le calcul du montant de la pension se fait sur les six derniers mois de traitement. Deux types de période sont prises en compte : les périodes cotisées et les périodes assimilées (Maladie, maternité, accident de travail, maladie professionnelle, chômage, invalidité, service militaire, ...). La pension de l'État lors de la mise en retraite du fonctionnaire correspond à 75 % du salaire en activité pour une carrière complète.

**Dès 2022, le gouvernement Macron revient à la charge avec un projet de réforme des retraites dit « paramétrique » qui consisterait à reculer l'âge de départ à la retraite de 62 à 64 ans et à augmenter la durée de cotisation.**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, l'âge légal de départ serait relevé d'un trimestre chaque année pour atteindre 64 ans en 2030. Les premières personnes concernées seraient donc celles nées au second semestre 1961. La combinaison de ces deux mesures (report de l'âge légal et de l'allongement de la durée de cotisation) serait une double peine : travailler plus longtemps pour gagner au mieux la même chose qu'avant. C'est notamment le cas pour les personnes entrées dans la vie active avant leurs 20 ans, avec une carrière sans interruption et pour lesquelles aucune pénibilité n'aura été reconnue. Malgré le nombre de trimestres acquis, ils devront continuer de travailler et cotiser une ou deux années supplémentaires sans bénéficier d'une surcote sur le montant de leur future pension. De plus, les critères de pénibilité et d'usure professionnelle (en dehors du bruit et du froid) ont été supprimés en 2017 par les ordonnances Macron. Avec cette réforme des retraites du gouvernement Macron, la possibilité de demander à travailler jusqu'à 70 ans dans la fonction publique est systématisée (recul de la limite d'âge sans condition). Or, selon la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), l'espérance de vie en bonne santé en 2020 est de 64,5 ans pour les femmes et 63,4 ans pour les hommes<sup>3</sup>. Repousser l'âge de la retraite, c'est donc augmenter le nombre de retraités qui partiront en mauvaise santé ou qui quitteront leur travail pour le cimetière.

**Elisabeth Borne, première ministre du gouvernement Macron, présente le projet de réforme des retraites le 10 janvier 2023 et argue que cette réforme est nécessaire car notre système est structurellement en déficit, ceci en se reposant sur un scénario hypothétique gouvernemental défavorable.** Or le rapport du Conseil d'orientation des retraites de septembre 2022 contredit cette affirmation de la ministre et conclut même qu'en l'absence de réforme, le système de retraite n'est pas financièrement en danger. En 2021 et 2022, les caisses de retraite du régime de base étaient même excédentaires respectivement de 900 millions d'euros et 3,2 milliards d'euros. Malgré l'hypothèse d'un déficit jusqu'en 2032, le rapport du COR souligne qu'il n'y a pas de dépenses incontrôlées. Elles seraient globalement stables jusqu'en 2027 (entre 13,8 % à 13,9 % du PIB), puis augmenteraient jusqu'en 2032 (14,2 % à 14,7 % du PIB) pour se stabiliser ou diminuer à partir de 2032. Sur le long terme (d'ici 2070),

---

3 <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communique-de-presse/65-ans-lesperance-de-vie-sans-incapacite-seleve-112-ans-pour-les-femmes-et-101>

la plupart des scénarios du COR prévoient un retour à l'équilibre progressif, sans aucune réforme, entre « le milieu des années 2030 » et « la fin des années 2050 ». En réalité, l'annonce par le gouvernement d'un déficit du financement des retraites obéit surtout à des considérations idéologiques et à la volonté de réduire les acquis sociaux au travers de la diminution des dépenses sociales.

Publié le 22 juin 2023, un nouveau rapport du COR indique cependant que les deux années supplémentaires de travail prévues par la réforme ne permettront pas d'atteindre l'équilibre en 2030. En effet, le gouvernement veut utiliser les fonds dédiés à la retraite pour de nouvelles baisses d'impôts aux entreprises du CAC40. Selon les estimations de 2021, le montant des aides publiques à destination des entreprises s'élevait à plus de 157 milliards d'euros en 2019, ce qui en fait le premier poste du budget de l'État. Le gouvernement prévoit aussi de supprimer la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), pour un coût de 9 milliards d'euros, qui s'ajoutent aux 3 % de fiscalité déjà transférés des entreprises vers les ménages durant les vingt-cinq dernières années. Pour la CGT, tous ces cadeaux faits au patronat se font au détriment des travailleurs et du système de retraite par répartition, avec en plus le constat que la part donnée aux salaires dans le PIB ne cesse de diminuer. Toutes ces mesures gouvernementales sont source de déséquilibres financiers pour les retraites, et relèvent de choix assumés par le gouvernement !

**La CGT, au sein de l'intersyndicale contre la réforme des retraites, s'est battue contre ce recul social depuis janvier 2023, massivement soutenue par les travailleuses et travailleurs, la jeunesse et une très large majorité de la population.**

Cette réforme des retraites est injuste et brutale tout comme l'est par exemple la dégressivité des allocations chômage, la conditionnalité d'accès au RSA ou des bourses étudiantes. A l'inverse, pour l'intersyndicale, l'enjeu du pouvoir d'achat est central. Elle porte notamment la nécessaire augmentation des salaires, des retraites et pensions, des minima sociaux et des bourses d'études. Avec la casse du service public, qui entraîne la diminution du nombre de fonctionnaires et donc de cotisants, le combat pour les retraites est aussi celui de l'augmentation des salaires et des recrutements de fonctionnaires afin de répondre aux besoins des citoyens et participer à l'équilibre de notre système des retraites.

**Le gouvernement actuel a passé en force sa réforme, refusant tout dialogue social constructif avec la population et ses représentants, faisant preuve d'une répression violente dans la rue et dans les entreprises vis-à-vis de la population et utilisant toutes les ficelles possibles pour empêcher tout vote de l'assemblée nationale.**

**La lutte continue et la CGT continuera de revendiquer :**

- le départ à 60 ans pour toutes et tous à taux plein
- l'augmentation et l'indexation, a minima sur l'inflation, des salaires, des pensions et des minima sociaux et un salaire minimum de 2 000 euros brut (position confédérale que la CGT-INRAE considère insuffisante, souhaitant porter cette revendication à 2 500 euros brut)
- le développement des services publics, notamment par le recrutement de fonctionnaires
- la suppression des inégalités entre les femmes et les hommes
- la fin des exonérations sans contrepartie et le conditionnement des aides publiques à une exigence de résultats
- Des pensions minimales au niveau du SMIC
- 37,5 années de cotisations
- Calcul du montant sur les six derniers mois pour les fonctionnaires
- Prise en compte des années d'études

---

## 5. Volonté de destruction de la Fonction Publique : un contexte idéologique

---

Ces nouvelles lois (CAP 2022, réforme des retraites) et celles à venir s'inscrivent dans un contexte idéologique libéral. Cette idéologie entend « moderniser » la société française en réduisant les dépenses publiques et le périmètre des services publics pour permettre au privé de récupérer des missions de service public afin d'en tirer profit. Les domaines de la santé et de l'éducation sont actuellement très convoités. Selon certains politiques (Jean-Paul Delevoye), l'État devrait même recentrer ses dépenses sur des fonctions strictement régaliennes (justice, police, ordre public et sécurité, diplomatie et affaires étrangères, défense, monnaie et finances). Cette politique est la transposition des préconisations de la commission européenne. Elle se traduit par le carcan des traités européens qui imposent des règles comme la limitation du déficit à 3 % du PIB alors qu'aucune étude économique valide ce seuil. C'est un dogme idéologique.

Au niveau national, le gouvernement impose l'austérité budgétaire sous prétexte que nous « **dépensons chaque année un « pognon de dingue dans la sphère publique » 56,4 % des richesses produites en France** ». « C'est le plus haut niveau de dépenses publiques du monde ». Cet argument est brandi dans les débats pour justifier les politiques de destruction des services publics. Or, le coût de fonctionnement (fonctionnement et rémunérations des salariés) de l'État (État central, collectivités locales, hôpitaux publics) n'a pas augmenté depuis le début des années 1980, alors que la population augmente. En 2021, les rémunérations brutes payées par les administrations publiques représentaient 8,5 % du PIB (soit 21,2 % des dépenses publiques et 12,5 % du PIB avec les cotisations des employeurs).  
*Remarque* : PIB 2021 = 2,958 billions USD.

---

## 6. Les entreprises coûtent un pognon de dingue à l'État

---

En revanche, ce qui coûte un pognon de dingue à l'État ce sont les 140 à 160 milliards annuels d'aides publiques pour les entreprises, ce qui en fait le premier poste du budget de l'État (Etude des chercheurs du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) publiée en octobre 2022). On notera que ces transferts de richesse aux entreprises qui ont augmenté de 27 % entre 2013 et 2018 équivalent au montant agrégé des aides sociales (allocations familiales, pauvreté, chômage et aides au logement) en 2018.

En France, les cadeaux annuels faits aux entreprises montrent que l'argent ne manque pas, malgré les discours alarmistes de nos dirigeants et des médias dominants. Et c'est sans compter la fraude fiscale estimée entre 80 et 100 milliards d'euros par an<sup>4</sup>.

---

## 7. Asphyxie programmée des services publics

---

Alors que les gouvernements, qui se sont succédés, jurent vouloir sauver les services publics, ils les détruisent « à petit feu » en les asphyxiant financièrement et en les déstructurant. Cette politique se

---

4 L'adéquation des moyens humains et matériels aux enjeux du contrôle fiscal : une évaluation difficile, une stratégie à clarifier. Rapport d'information n° 668 (2019-2020), déposé le 22 juillet 2020. <https://www.senat.fr/rap/r19-668/r19-6689.html>

traduit chaque année par de nouvelles suppressions de postes et des fermetures de classes dans l'Éducation Nationale, des lignes ferroviaires, des lits à l'hôpital, des maternités et des bureaux de poste... Cette politique de *lean management* s'est poursuivie même pendant la pandémie apparue à l'hiver 2019-2020, notamment en terme de fermeture de lits d'hôpitaux : plus de 5 700 lits d'hospitalisation complète ont été fermés en 2020 dans les établissements de santé français<sup>5</sup> pourtant déjà sous tension extrême en termes de moyens matériels et de personnels même avant l'apparition de la pandémie<sup>6</sup>.

Ceci alors que dans le même temps le niveau des aides publiques a explosé (mise en place du « quoi qu'il en coûte ») pour maintenir sur pied les entreprises face à la mise en arrêt artificiel de l'activité par le gouvernement.

Cette politique de transfert du budget de l'État vers les entreprises se perpétue ainsi depuis des décennies au nom d'une idéologie qui considère que les marchés sont plus efficaces et qui est relayée par les médias dominants au détriment des populations.

## C. RESISTER A LA RESTRUCTURATION ACCELEREE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE NATIONALE !

### *1. La mise en place de la LPR, un pas en avant dans la privatisation de la recherche publique*

Prolongeant et amplifiant les lois LRU Péresse et Fioraso des gouvernements précédents, la LPR a été imposée, malgré le large rejet de la communauté scientifique. En assurant la prédominance de la recherche sur projets, associée à de nouveaux dispositifs de précarisation des emplois de toutes catégories, et en poussant vers une structuration par site autour des universités, elle vise à mettre en place un système à l'anglo-saxonne où les thématiques de recherche, les unités et équipes peuvent être constamment restructurées en fonction des projets, avec des personnels essentiellement précaires. Cela se heurte à l'existence des Organismes publics Nationaux de Recherche (ONR- EPST et EPIC), susceptibles de définir une politique nationale sur le long terme, avec des personnels sur statut de titulaire, y compris de chercheurs à temps plein. Depuis des décennies, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de vouloir remettre en cause ces organismes et leurs modes de fonctionnement.

Le Président du CSN INRAE, Philippe Gillet, a été missionné en décembre 2022 par la ministre de l'ESR, Madame Retailleau, pour rapporter sur « les évolutions de l'écosystème national de la recherche et de l'innovation », en vue de « poursuivre et renforcer ce qui a été mis en place à travers les PEPR ». Même si les mesures préconisées dans ce rapport, rendu public en juin 2023, ne remettent pas directement en cause l'existence des ONR, il n'en contient pas moins des mesures très préoccupantes pour le fonctionnement de la recherche publique, ses missions, et ses personnels. De plus, la Ministre n'a pas encore indiqué ce qu'elle compte en retenir, voire si elle entend aller encore plus loin.

---

5 [https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/09/29/plus-de-5-700-lits-d-hospitalisation-complexe-ont-ete-fermes-en-2020\\_6096416\\_3224.html](https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/09/29/plus-de-5-700-lits-d-hospitalisation-complexe-ont-ete-fermes-en-2020_6096416_3224.html)

6 <https://theconversation.com/hopitaux-publics-comment-la-reduction-des-budgets-augmente-a-la-fois-les-couts-et-les-risques-142589>



---

## *2. Les « COMP » ou le financement différencié et la régionalisation/territorialisation de la recherche*

---

Répondant à la cour des comptes, le MESR entend aller vers une allocation différenciée des moyens avec la mise en place des « COMP » (Contrat d'objectifs, de Moyens et de Performances). Ce "dialogue de performance" se ferait dans un "format plus resserré permettant d'identifier des jalons, des cibles et des indicateurs pour mesurer la performance". "L'ambition de ce nouvel instrument de contractualisation avec les établissements est de mieux articuler la stratégie pluriannuelle de l'établissement, la mesure de ses résultats et l'allocation annuelle des moyens". La Ministre a indiqué que "si les objectifs ne sont pas atteints [...], les crédits seront supprimés, réduits ou réorientés", aspect sur lequel elle sera "intraitable". Le rapport Gillet appuie largement (proposition N°6) cette mise en avant des COMP comme un élément qui vise à accentuer la politique de site (« Les universités inviteront les ONR à un dialogue pour construire entre eux et localement un volet recherche et innovation de leur COMP. Ce dernier comprendra, sur des projets spécifiques, un engagement ferme des acteurs sur une durée de 5 ans sur une fraction de leurs postes de chercheurs et enseignants-chercheurs, le personnel d'accompagnement »). L'INRAE, bon élève, a déjà son COMP !

Dans cette même volonté de pousser sur une structuration par site autour des universités (« les universités ont vocation à être les pilotes de la stratégie de site »), la « simplification » de la gestion revendiquée par le rapport Gillet, et qui fait écho à des déclarations du PDG du CNRS, l'amène à proposer la proposition de déploiement d'infrastructures partagées d'appui à la recherche dans les sites, et à la mise en place de délégation unique de gestion pour les UMR. Tout en hésitant à remettre ouvertement en question le statut de chercheur à temps plein dans les ONR, le rapport suggère quand même « Si demain tous (les chercheurs) faisaient entre 32 h et 64 h par an (d'enseignement) nous résoudrions une partie d'un problème chronique ». Plutôt que de recruter en nombre suffisant des maîtres de conférences fonctionnaires et en ignorant en cela la spécificité respective des métiers d'enseignants-chercheurs et de chercheurs !

---

## *3. Une augmentation nécessaire des moyens de l'INRAE à la hauteur des enjeux*

---

En 2023, l'INRAE a reçu de la part du Ministère une subvention pour charge de service public de 869,3 M€ et évalue les ressources propres à 256,7 M€. Bien qu'en forte augmentation depuis 2019 (+24 %), la dotation ministérielle reste largement insuffisante pour assurer l'augmentation nécessaire des salaires de près de 30 % (perte de pouvoir d'achat depuis 2000), la mise en œuvre du plan pluriannuel de recrutement, l'augmentation des crédits récurrents et la très forte inflation observée ces dernières années, notamment des prix de l'énergie, et qui pèse lourdement sur les budgets des laboratoires.

La CGT-INRAE revendique d'ici 2025 une augmentation de cette dotation à hauteur de 1 170 M€.

---

## *4. Le campus Agro-Paris-Saclay, exemple emblématique de la gouvernance de l'ESR : gâchis humain, scientifique, économique et environnemental*

---

Le projet du Campus-Agro-Paris-Saclay, dénoncé depuis sa genèse par la CGT-INRAE, s'est concrétisé en 2022 avec l'emménagement de 9 UMR de recherche INRAE-AgroParisTech et de l'école AgroParisTech (APT) sur un ensemble immobilier colossal de 6 bâtiments et 60 000 m<sup>2</sup>.

Ce campus fruit d'un contrat CREM (conception, réalisation, exploitation, maintenance) dit « public-public » en subit toutes les conséquences maintes fois dénoncées y compris par la cour des comptes depuis 2004 suite à de précédentes expériences désastreuses, dans l'ESR ou la santé.

Près de 18 mois après les premières installations, le bilan est plus grave que les critiques anticipatives ne l'avaient envisagé. Le déménagement, les bâtiments, les installations techniques, les fluides et énergie, la domotique, l'informatique, la sécurité, les protocoles organisationnels, les transports, tout a dysfonctionné et continue pour une large part à dysfonctionner.

La CGT-INRAE, les autres syndicats, les DUs, les personnels ont régulièrement alerté les DG INRAE et APT et continuent à le faire à l'heure où sont enfin révélés les coûts annuels exorbitants de maintenance de ces bâtiments pourtant réputés « géo-climatiques » (11 millions € pour 2023, en contrats Engie et autres prestataires + fluides et énergie, uniquement pour la part « Recherche »; le coût global annuel du campus comprend de surcroît une somme sans doute équivalente pour la partie enseignement ainsi que le remboursement de plusieurs millions d'euros pour la « location-achat » du site).

L'opération « plateau de Saclay », où tant d'instituts et d'université ont dû migrer dans les mêmes conditions, est emblématique de la stratégie politique menée au détriment de l'ESR.

Au départ, très en amont, les tutelles font des promesses mirifiques pour convaincre les personnels (des bâtiments neufs, écologiques, hyper-technologiques, regroupant les compétences pour une excellence visible jusqu'à Shanghaï, des postes et des moyens à foison pour attirer les talents du monde entier), puis au moment de la construction, les personnels concernés sont évincés de toute concertation (on laisse faire Vinci et ses 25 sous-traitants, ce sont eux les experts).

Enfin, à l'installation, les personnels se débrouillent avec des problèmes et des contraintes difficilement surmontables, s'épuisent à pallier l'absence de postes (-15 % de postes statutaires) et moyens *ad hoc* pour, au final, trouver des conditions de travail dégradées, à un coût maximal pour les labos.

Les opérations de regroupement immobilier type Saclay sont un piège tendu à l'ESR : les moyens mis par l'État vont aux promoteurs et prestataires, le bilan des postes statutaires est globalement négatif, les personnels restants sont essorés, la charge financière des unités devient insoutenable. Ne finira-t-on pas par logiquement penser que le Public est incapable de gérer l'ESR ? Le projet Campus-Agro-Paris-Saclay c'est mentir aux agents, dégrader leurs conditions de travail, augmenter la charge financière des unités et bétonner l'environnement.

---

### *5. Recherche sur projets (ANR, PIA, PEPR, France 2030, ...) contre le financement récurrent des unités et au détriment d'une politique nationale de recherche*

---

Dans le cadre de France 2030 (qui poursuit les PIA), le MESR a mis en place les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR). La distribution de ces financements a lieu sans véritable contrôle scientifique et encourage le conformisme, les dotations n'allant qu'aux seuls labos dont les thématiques sont jugées concordantes avec l'affichage demandé sur les « défis sociétaux », en réalité les besoins et attentes des entreprises privées. Cela s'accompagne d'une hétérogénéité complète des financements. Entre 2011 et 2021, "91 % des crédits du PIA ont été alloués aux universités de six régions, qui ne comptent pourtant que pour 70 % des effectifs nationaux d'enseignants-chercheurs

titulaires. Parmi elles, quelques universités d'Île-de-France ont capté à elles seules 337 M€, soit 25 % du total des crédits alloués par le PIA aux universités de France métropolitaine", indique la Cour des comptes. Ces disparités sont encore plus marquées pour les crédits de l'ANR. En effet, "les universités des régions Auvergne Rhône-Alpes, Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine, qui comptent 43 % des effectifs nationaux d'enseignants-chercheurs titulaires ont bénéficié de 57 % des crédits versés en 2011 et 2021, contre seulement 5 % en moyenne par région pour les autres universités".

Le rapport de la mission Gillet est ainsi forcé de constater que « *l'augmentation dans la période récente a été assez limitée (sic !) ... (pour) les crédits visant à assurer le soutien de base des laboratoires* » et de s'étonner que cela limite la recherche à risque. Il pointe même que le programme France 2030 consacre plus de 50 Milliards€ à l'innovation contre 1 Milliard€ pour les recherches dites à risque, en soulignant que cela ne permet pas de « *financer des initiatives originales qui peuvent ne pas correspondre aux grilles de lecture des appels à projets* », ajoutant même que « *Cette prise de risque, globalement sous-financée, est un élément déterminant de la performance d'un système de recherche* ». Pour autant, le rapport ne remet aucunement en cause, bien au contraire, le fonctionnement général via les appels d'offres. Le budget de l'ANR est ainsi prévu en hausse constante et significative, passant d'environ 1 100 M€ en 2023 à près de 1 800 M€ en 2027.

---

## *6. Des crédits récurrents suffisants pour assurer une recherche indépendante des lobbies et des effets de mode d'appel à projet*

---

Il est plus qu'urgent de restaurer une dotation annuelle d'État digne de ce nom aux unités, leur permettant de développer des recherches sur le long terme, de prendre des risques, et cela en toute indépendance, en supprimant les appels d'offre et en récupérant les moyens qui leur sont alloués actuellement. Le financement de la recherche et la mise en compétition des équipes sur appels à projets induisent la compétition entre chercheurs, équipes, Unités.

Ce mode de fonctionnement casse les collectifs de recherche en provoquant une perte de sens et constitue un gaspillage de temps, d'argent et d'énergie.

Pire, ce pilotage des appels d'offre (ANR, PIA, Europe) par une logique politique concentrant les thématiques de recherches sur quelques mots clés assèche la diversité et la qualité (positionnement des chercheurs hors de leurs champs d'expertise) de la recherche publique et l'oriente (en partie) sur des finalités servant les intérêts des grands groupes privés (sur fonds publics).

Pour cette raison, nous revendiquons la suppression de l'ANR, des « initiatives d'excellence » et des multiples guichets proposant des appels à projets. L'argent économisé pourrait être réalloué aux Unités sous la forme d'une part par agent. Sur la base du montant moyen des crédits obtenus sous forme de projets (ANR, UE, ...) par un certain nombre d'unités, la CGT-INRAE avait estimé en 2016 à 12,5 k€ cette part par agent et par an.

Cette estimation de 12,5 k€ a été portée à 14 k€ par an et par agent à l'occasion du congrès de 2019. Elle sera de nouveau réévaluée au vu des éléments du budget 2024 de l'Institut, pour tenir compte de l'augmentation exponentielle des appels à projets. A cela il faudrait ajouter les coûts importants de fonctionnement administratif de ces guichets.

---

## *7. « Agence de programmes », c'est l'avenir de l'INRAE et des autres EPST qui est en jeu*

---

Si le rapport de la mission Gillet ne fait pas mention d'une possible transformation des ONR en « agences de moyens », comme c'était dans les tiroirs gouvernementaux ou de certains présidents d'universités depuis 2008-2009, il propose en revanche de transformer les ONR, et singulièrement les EPST, en « agences de programmes ». Que signifierait la transformation de l'INRAE en « agence de programmes » ?

Les EPSTs comme l'INRAE sont des **opérateurs de recherche**, qui emploient des chercheurs et chercheuses, gèrent des laboratoires et leur allouent des moyens pour produire, critiquer et conserver les savoirs. Cela intègre l'autonomie des chercheurs vis-à-vis des pouvoirs politiques, économiques et religieux.

Une **agence de moyens**, elle, finance des projets scientifiques conformes à des normes édictées par ailleurs. Ce n'est plus une institution de scientifiques, mais un ensemble de relations contractuelles plaçant des scientifiques souvent précaires sous la responsabilité de « managers » de la science, soumis au pouvoir de sélection des investisseurs.

Les agences de moyens produisent un contrôle incitatif des chercheurs : la mise en concurrence joue un rôle disciplinaire d'autant plus efficace qu'il est furtif et parcimonieux en moyens. Les porteurs de projet sont placés dans un état de précarisation subjective fondé sur une double injonction paradoxale à la créativité, à l'innovation voire à la « disruption », et en même temps à la conformité à une bureaucratie normative, faite de « livrables », de « jalons », de « valeur ajoutée », d'« impact sociétal », d'« échéanciers », de quantification de la fraction de chercheur impliqué à exprimer en « homme-mois », de « coût consolidé », de construction d'« indicateurs de performance » et de « programmation d'objectifs ». C'est tout le fonctionnement de l'ANR !

Une **agence de programmes**, elle, organise des programmes de recherche définis par l'État. La sphère politique dirigeante de l'État, qui est en place à un moment donné, définit ainsi des « défis sociétaux », supposés répondre aux aspirations de la société, mais qui visent surtout à apporter l'aide de l'État à la sphère économique capitaliste.

Les agences de programmes sont ainsi censées piloter et coordonner des « Programmes Nationaux de Recherche » (PNR). Les « Alliances » précédentes, comme AllEnvi ou Aviesan où était l'INRAE, et qui jouaient un simple rôle de coordination, sont supprimées (sauf Athena en SHS, provisoirement), et c'est un tout autre rôle qui est affecté aux agences de programmes et donc aux ONR. Car les PNR dont ils auront la charge vont fonctionner sur crédit dédiés attribués sur ... des appels à projets ! Mais attention ! « *L'ONR auquel serait confié la mission d'agence de programmes doit garantir de façon stricte, dans son organisation, la complète séparation entre ses activités d'agence de programmes et celles d'opérateur de recherche* ». Qui gèrerait donc les appels à projets ? « *La mise en place et la gestion des appels à projets en lien avec les programmes sont confiés à l'ANR* » (proposition N°5). L'agence de programmes réalise ainsi l'idéal de la bureaucratie : une institution de recherche débarrassée des scientifiques. **En faisant des EPST des agences de programmes, c'est tout l'inverse de leur identité comme producteur de science. La CGT-INRAE se prononce contre la transformation de l'INRAE en agence de programmes et pour son maintien et son développement comme opérateur public national de recherches.**

---

## 8. Les nouveaux dispositifs de précarité contre l'emploi titulaire

---

À l'Inrae, la part des non permanents a augmenté d'un point, passant de 19 % à 20 % de l'ensemble des effectifs en sept ans. En effet si l'ensemble des personnels a diminué, la masse des non permanents

a diminué moins vite (-102 équivalents temps plein) que celle des permanents (-604 équivalents temps plein). Les dispositifs issus de la LPR ne peuvent que renforcer cette tendance.

*Contre les chaires juniors !* Le recrutement en contrat à durée déterminée de 3 à 6 ans, avec des objectifs thématiques et opérationnels contractuellement fixés à l'avance, est contraire à la nécessaire autonomie inhérente au métier des chercheuses et des chercheurs. Les chaires de professeur junior mettent en danger les collectifs de travail en introduisant des différences importantes dans les carrières et dans l'accompagnement financier des chercheuses et des chercheurs. Contrairement à ce qui est souvent affirmé, ces chaires de professeur junior (CPJ) ne sont pas des postes « en plus ». Dans un contexte de masse salariale contrainte, chaque recrutement sur une chaire de professeur junior se fera au détriment d'un recrutement de chargé ou chargée de recherche et d'une promotion de chargé ou chargée de recherche vers le corps des directeurs et directrices de recherches. De plus, les conditions de titularisation sont encore non-définies, nous laissant croire une voie de type "mandarinat", où une personne de pouvoir aurait la possibilité de recruter un agent de façon opaque. Personne ne s'y trompe : sur douze profils de CPJ ouverts en 2021 et 2022 à l'INRAE, sept ont été infructueux pour cinq pourvus ! **La CGT-INRAE revendique leur suppression pure et simple.**

*Contre les « CDI » de mission.* Même si ce dispositif ne semble pas encore pleinement opérationnel à l'INRAE, il recèle les mêmes dangers que les CPJ avec le recrutement en CDD (et non en CDI), de plus ou moins longue durée, en lieu et place de recrutement de titulaires dont les unités ont fortement besoin dans toutes les catégories techniques et administratives.

---

## 9. La fusion INRA-IRSTEA, une arnaque ?

---

La fusion avait été présentée, en particulier aux agents de l'IRSTEA confrontés à de forts problèmes de financement des recherches et d'effectifs, comme porteuse d'une forte dynamique de développement.

En fait, avant la fusion, le total des effectifs titulaires INRA+IRSTEA avait chuté de 7 % sur 7 ans, diminution la plus forte de tous les EPST. Cette chute du nombre de titulaires s'est poursuivie avec la fusion, le total des effectifs titulaires rémunérés INRA+IRSTEA passant de 8 328 en 2019 à 8 267 pour l'INRAE en 2020 puis à 8 202 en 2021, soit – 126 titulaires (source bilan social).

Mais cette diminution n'avait pas frappé de la même manière toutes les catégories, dessinant une orientation stratégique pour le devenir d'un Institut de recherches finalisé, fondé sur le développement de recherches expérimentales.

De 2014 à 2020, Le nombre de techniciens titulaires s'était effondré avec -19,6 % pour le total INRA+IRSTEA alors que celui des Ingénieurs progressait de 5,9 % et -1,8 % pour les chercheurs. La fusion a encore accentué cette tendance. Alors que l'INRA+IRSTEA totalisaient 3 214 techniciens en 2019, l'INRAE n'a en a plus que 3 013 en 2021, soit -201 et -6,3 % en seulement 2 ans, alors que dans le même temps le nombre d'ingénieurs progressait de 51 titulaires (2999 à 3050) et celui des chercheurs de 36 (1969 à 2005). Il y a donc désormais à l'INRAE plus d'ingénieurs que de techniciens ! En comparaison, en 2014 il y avait à l'INRA 1 100 techniciens de plus que d'ingénieurs (3 690 pour 2 522) et encore 400 de plus en 2018 (3 346 pour 2 944). Une telle inversion ne peut avoir que de lourdes conséquences pour les activités expérimentales de terrain et pour les unités expérimentales. Ce d'autant qu'un pourcentage conséquent des nouveaux emplois ingénieurs sont liées au centre-siège et à des activités de type « managérial » (par ex. ingénieurs RSE dans les centres) au détriment des besoins scientifiques).

La fusion a amené à passer de 13 départements INRA et 3 départements IRSTEA à 14 départements INRAE et de 17 centres et 9 centres, respectivement à 18 centres. Pour l'instant, pas de disparition de sites, mais on sait que cela reste dans les objectifs d'« optimisation » (Antony vs. centre-siège, Nogent sur Vernisson, etc..).

En apparence, pas de modifications stratégiques, mais avec un effectif titulaire technique en diminution et des soutiens de base au mieux stagnants, il semble s'engager un déport des activités expérimentales vers des activités d'expertise et d'appui aux politiques publiques comme l'indique le montant et les objectifs affichés dans le budget INRAE 2023.

Alors que le montant consacré à la recherche ne s'élève qu'à 265 M€ en crédits de paiements, celui de l'appui se monte à 92,7M€ (soit 1/3) avec l'objectif de financer les priorités du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) que sont en particulier la RSE et l'appui aux politiques publiques. Ce déport de l'institut vers l'appui aux politiques publiques est cohérent avec la mise en place lors de la fusion d'une direction « Appui aux politiques publiques » au même niveau que la direction « Science ».

---

## 10. Nos revendications

---

### La CGT-INRAE revendique :

- l'abrogation de la LPR et de tous ses dispositifs de précarité, chaires juniors, contrats de mission, etc....
- Le développement de la recherche publique dans toutes ses composantes, fondamentales comme finalisées
- Le maintien de tous les organismes publics nationaux de recherche, dont l'INRAE, avec toutes leurs prérogatives
- Pas de transformation des EPST/ONR en agences de programmes
- Le recrutement annuel de 1000 titulaires *a minima* dans toutes les catégories, de l'agent technique au Directeur de Recherche, avec un effort plus important dans le recrutement de personnels techniques
- Le maintien et la relance des recherches expérimentales
- Le maintien du statut de chercheur à temps plein
- Le rétablissement d'un financement par l'État prédominant pour les unités à raison de 14 000 € par agent et par an (chiffre à réviser (Cf. Partie 6 « Des crédits récurrents suffisants pour... »))
- La suppression de l'ANR et autres guichets et la réattribution aux unités de leurs fonds
- La suppression du crédit d'impôt recherche (CIR), essentiellement utilisé pour la spéculation et les profits, et le transfert des fonds vers la recherche publique et l'université
- La suppression de l'Agence d'Evaluation HCERES

## D. OSONS UNE RECHERCHE POUR L'HUMAIN, LA VIE, LA PLANÈTE !

La CGT-INRAE dénonce l'incapacité du mode de développement capitaliste à satisfaire les immenses besoins sociaux, y compris en termes de protection de la biosphère.

La CGT-INRAE intervient conjointement avec les autres organisations de la CGT pour défendre une agriculture permettant des niveaux de production suffisants pour satisfaire les besoins des populations d'aujourd'hui et de demain, rémunérant décemment le travail dans l'agriculture, dans l'industrie agro-alimentaire et dans la gestion de la forêt, au profit des travailleurs, des consommateurs, et de l'environnement.

Elle affirme l'impératif de transformer l'agriculture pour limiter les conséquences néfastes sur l'environnement dont la dégradation menace l'humanité et en premier lieu les plus pauvres : il est urgent de changer les systèmes agricoles dominants pour une agriculture respectueuse de l'environnement, des besoins sociaux et qui puisse faire face aux effets du dérèglement climatique. La CGT-INRAE prend sa place dans les combats internationaux qui visent à l'émancipation de l'humanité, à la satisfaction de la revendication de tous les peuples à la souveraineté alimentaire et à la fin des systèmes coloniaux et néo-coloniaux. La spéculation à travers des cultures de rente qui contribue à l'accaparement des terres doit cesser.

Enfin, prenant en compte les réalités physiques de la répartition des ressources naturelles planétaires pour la production agricole, la CGT-INRAE affirme qu'il est possible et nécessaire de satisfaire les besoins alimentaires de tous dès lors que l'exploitation du travail n'est plus la base de la production des richesses. Elle veut rompre avec le pilotage par le profit, tout spécialement dans le secteur agricole et agro-alimentaire.

---

### *1. Les systèmes agraires et agro-alimentaires dominés par le capital*

---

La production agricole mondiale est insérée dans une globalisation qui se développe sous l'écrasante domination d'un pays aux très puissantes compagnies dans ce secteur, au point qu'il est peut-être possible de parler de système agraire impérial US, comme l'on a pu parler des systèmes agraires impériaux inca ou égyptien<sup>7</sup>. Lors du 70<sup>e</sup> anniversaire de la FAO, en 2016, son président avait à la fois relevé la perspective de liquider la faim dans le monde avant 2030, et le ralentissement que ce mouvement historique était en train de subir.

Jamais on n'avait compté aussi peu de personnes souffrant de la faim sur la planète, même si la situation est contrastée dans de nombreux pays avec une augmentation de la pauvreté d'une partie croissante de la population y compris dans les pays les plus développés.

Jamais la maîtrise technique des solutions pour l'éradiquer n'avait été si aboutie, si partagée. Et cela alors même que les populations se sont de plus en plus regroupées dans les villes où habite maintenant largement plus de la moitié de la population mondiale.

Alors que chaque agriculteur alimentait six personnes en France à la Libération, ce sont en 2019 approximativement plus de soixante personnes. Avec quelques décennies de retard, les mêmes tendances s'observent en Chine, en Inde, en Amérique du Sud, en Afrique. L'accroissement des moyens

---

7 Mazoyer et Roudar, 2002. Histoires des Agricultures du Monde. Points.

de production, la mise au point de variétés améliorées dans tous les domaines, ont permis des gains d'efficacité considérables du travail humain, et une urbanisation massive de la population mondiale<sup>8</sup>. Mais ce sont aussi de multiples mesures sociales et politiques en Chine, en Inde, en Amérique du Sud et ailleurs qui avaient permis l'intégration de ces outils nouveaux dans un système permettant de faire reculer la faim.

En outre, parallèlement à cette augmentation de la productivité du travail, les impacts environnementaux sont devenus de plus en plus préoccupants. L'état actuel de la planète, en termes de consommation de ressources non renouvelables, de pollutions ou d'effondrement de la biodiversité est alarmant. Si parfois localement, et sur de très vastes zones géographiques, le climat peut devenir plus favorable à la production agricole comme en Europe du Nord, USA, Canada ou Russie, la règle générale est que l'aggravation du dérèglement climatique va impacter ailleurs, dans des zones à très forte dynamique démographique, la capacité de l'agriculture à subvenir aux besoins des populations. Les modes de vie ont également évolué et l'alimentation fait de plus en plus appel à l'industrie agro-alimentaire. L'industrialisation des plats et des repas émancipe, certes, positivement d'un côté les consommateurs d'un temps de préparation important au foyer, mais de l'autre les coupe des réalités de la production agricole, rompant le lien organique qui a longtemps lié l'humanité à ses territoires. Le système capitaliste a eu tôt fait de tirer parti de cette industrialisation, réduisant au maximum ses coûts de production, rognant sur la qualité autant qu'il exploite les salariés du secteur agro-alimentaire. Nombre de travailleurs insuffisamment rémunérés ou privés d'activité restreignent leur budget alimentaire, et n'ont plus accès qu'à des aliments de qualité inférieure. Certaines recherches de l'INRAE ont montré combien la composition des aliments était parfois pensée pour inciter les consommateurs à se nourrir de produits connus pour leur nocivité.

Aujourd'hui, la sous-nutrition est repartie à la hausse à l'échelle globale tandis que chez nous, les budgets alimentaires ne satisfont plus les besoins d'un grand nombre de Français en forte précarité. La détérioration de l'environnement, vue comme un dégât collatéral d'une production de masse, préoccupe une grande part de la population. Chez nous, l'accroissement de la demande pour l'alimentation certifiée biologique ainsi qu'une certaine baisse de consommation de la viande ou de poisson (celle qui n'est pas due aux faibles revenus) signalent des prises de positions nouvelles. L'augmentation des rendements d'une agriculture sans intrants ou à bas niveaux d'intrants reste donc un des objectifs vitaux pour l'alimentation de l'humanité à l'horizon 2100 et soulève des questions agronomiques non résolues, en particulier dans l'adaptation des systèmes à des contextes climatiques nouveaux, et à plus forte variabilité. D'où l'importance de massivement investir dans la recherche. Là où les rendements déjà sont très élevés, il serait sans doute possible au contraire de modérer voire de réduire les rendements actuels tant ils sont, avec les moyens actuels, incompatibles avec la santé de l'environnement (pureté de l'air et des eaux, abondance et diversité des populations sauvages animales et végétales, maintien de la fertilité des sols...). Ces objectifs ne pourront être atteints sans politique foncière qui interdise l'accaparement des terres pour une spéculation financière ou pour la production de cultures de rente.

La manière dont les travailleurs auront accès à leur outil de travail, et d'abord leurs sols, et maîtriseront les objectifs et les moyens de leur production est une question centrale. Rien qu'en France, l'effacement voire parfois l'effondrement des valeurs de la coopération au sein des grands groupes comme Crédit Agricole, Terrena, Coop de France, etc., les précipitent dans la logique des marchés financiers qui leur apportent le crédit nécessaire à ce développement, sans autre objectif que d'augmenter toujours plus le retour sur investissement. Alors qu'ils contrôlent l'essentiel de la collecte, de l'agrofourniture et de la transformation, ces grands groupes coopératifs ou privés ne mettent pas en œuvre au profit de tous leur puissante capacité à changer l'agriculture<sup>9</sup>. Ils trompent le

---

8 De 10 % en 1900, la population urbaine est aujourd'hui de plus de 52 %

9 L'éviction par les actionnaires de M. Faber PDG de Danone, illustre clairement qu'une politique, même modeste, orientée vers une amélioration des techniques de production pour l'environnement, mais réduisant un peu le taux de profit est insupportable au capital.



consommateur sur la marchandise, depuis des campagnes de marketing éhontées jusqu'à la composition des produits, raffinée au milligramme près pour encourager à la consommation au-delà du raisonnable, réduire le coût des composants, du temps de travail, et au détriment de la qualité et des salaires. En dehors de l'alcool, ce sont le sucre, les matières grasses et le sel en surdose dans les produits manufacturés, qui sont, peut-être avec les résidus de produits phytosanitaires, la cause majeure des pathologies liées à l'alimentation<sup>10</sup> (maladies cardiaques, obésité, diabète, cancers divers...). S'il n'est pas inévitable que l'élaboration industrielle des aliments soit en soi une source de danger, ce type de conception inverse l'échelle des valeurs qui devrait conduire l'élaboration des procédés. Dans l'industrie, la maîtrise progressive des risques liés à la préparation des aliments a permis de réduire énormément les risques bactériologiques, causes majeures d'accidents dans les années 50. Pour autant, la détention du pouvoir discrétionnaire du capital sur tout le système alimentaire relègue les priorités de la satisfaction des besoins humains au second plan par rapport aux objectifs de profits maximum à court terme. Ainsi, le sucre et le sel poussent à la consommation et favorisent les profits capitalistes, c'est sans doute pourquoi la maîtrise des risques ne progresse que peu dans ce domaine et que les concentrations restent élevées.

Améliorer la santé, c'est remettre en cause ces profits. Seule la lutte dans les entreprises et la réglementation forceront les industries à réduire les doses. Mettons au cœur de l'élaboration des produits alimentaires la santé de ceux qui les produisent et qui les consomment.

---

## *2. Assurer la souveraineté alimentaire et transformer les modes de production, de transformation et de consommation*

---

L'humanité est devenue majoritairement urbaine et l'activité agricole ne permet de nourrir les agriculteurs que là où ils obtiennent des prix rémunérateurs, leur permettant de dégager un revenu décent et de reproduire la fertilité et les infrastructures de leur exploitation. Pour l'exploitant agricole qui a pour objectif de remettre à son successeur un outil en état de marche (les sols, les équipements, les troupeaux...), les pratiques de production doivent être compatibles avec l'entretien du patrimoine naturel sur lequel est basée l'agriculture. Les investissements ne se conçoivent alors que comme des instruments permettant cette transmission autant que l'accroissement de l'efficacité économique de l'exploitation des ressources naturelles. A ce jour, le modèle social de l'exploitation familiale permet toujours en principe de viser à ce double objectif économique et environnemental. Pourtant dans bien des régions, si ce n'est toutes, la spécialisation des territoires autour des industries de transformation, de la viticulture à la production laitière en passant par la céréaliculture, pousse à une gestion des ressources dans un cadre plus large que celui de l'exploitation familiale. De même la souveraineté alimentaire ne peut plus s'entendre à l'échelle de l'exploitation mais du bassin d'approvisionnement des villes. Des équipes d'agronomes travaillent activement à la détermination de la distance optimale entre le site de production et de consommation, pour l'alimentation et l'environnement. Les systèmes en « circuit court » permettent de recréer du lien entre producteur et consommateur et d'éviter des consommations énergétiques aberrantes, mais leur généralisation soulève des questions complexes qui n'ont pour l'instant trouvé aucune réponse permettant de satisfaire les besoins des populations rurales et urbaines, à l'échelle nationale et encore moins internationale.

Les solutions agronomiques passent nécessairement par une transformation des politiques territoriales qui posent de fait la question d'une nouvelle alliance d'une part entre les agriculteurs entre eux et d'autre part entre les agriculteurs et les urbains. Les industries de transformation et les modes de distribution pilotent la transformation des systèmes agraires. Les salariés de l'agroalimentaire, des

---

10 Willet *et al*, 2019, The Lancet

infrastructures de transport, sont les mieux placés pour mettre en place des solutions.<sup>11</sup> Le besoin en recherche publique est immense pour éclairer et inventer de nouvelles formes de rapports sociaux, de nouvelles solidarités, pour dépasser les expériences limitées des systèmes de circuits courts actuels, sans parler de la récupération marketing du label bio par la grande distribution. Par ailleurs, au-delà de la question des circuits courts, la grande distribution s'est également adaptée rapidement à l'envie de consommation de produits certifiés biologiques, en investissant la filière. Ainsi, la mise en concurrence de producteurs à l'échelle mondiale, la non-remise en question du droit absolu des patrons, permettent la poursuite de l'exploitation du travail et de proposer des prix bas tout en étendant un marché initialement accessible à la seule classe moyenne. Un simple label de vente ne peut garantir aux travailleurs l'amélioration véritable de leur condition !

A l'échelle globale, si la souveraineté de chaque état doit être absolument reconnue, force est de constater que certains pays n'ont pas les ressources naturelles, et tout particulièrement hydriques, pour satisfaire les besoins de leurs populations. Les projections climatiques à moyen terme, sans être d'une grande précision concernant l'eau, ne laissent cependant guère de doute sur l'accentuation de cette sous-production endémique. Il faudra donc que l'humanité exploite les ressources naturelles là où elles se trouvent pour garantir la satisfaction des besoins de populations éloignées. Il s'agira donc d'assurer pour les denrées de base, comme pour des produits secondaires, une circulation globale sans que cela devienne un moyen de pression sur les peuples. Cela nécessite une organisation de la production non compatible avec la seule recherche de profit maximal sur les marchés internationaux. **La CGT-INRAE soutient donc les luttes contre les accords de libre échange qui actuellement ruinent les agricultures locales en organisant la mise en compétition des travailleurs à l'échelle internationale.**

Cela ne suffira pas. Il faudra que les modes de production évoluent profondément, et cela suppose qu'une toute autre logique que celle de l'actionnariat capitaliste contrôle les critères de gestion de l'ensemble des systèmes agraires, des salaires aux droits sociaux des travailleurs, de l'aide à l'investissement des agriculteurs au contrôle des crédits à la consommation en passant par la conception des logistiques de préparation et de distribution des produits alimentaires. A chaque niveau, des syndicats CGT puissants sont la meilleure garantie de la cohérence des décisions.

---

### *3. Changement climatique - adaptation.*

---

L'adaptation au changement climatique, aux excès de température et au manque d'eau est pour l'agriculture une urgence. Mais toute aussi urgente est la mise en œuvre de moyens qui permettent de limiter une évolution du climat qui affecte les conditions de vie des populations, c'est-à-dire d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre. Ces adaptations à court et à long terme passent par leur prise en main par les populations elles-mêmes, libérées de l'exploitation capitaliste à laquelle elles sont soumises aujourd'hui. Elles passent aussi par des innovations techniques et sociales, utiles et partagées au service du bien-être. C'est ainsi que par exemple, la réalisation de grands ouvrages agricoles (hydrauliques, infrastructures, photovoltaïsme...), captant une ressource partagée avec l'ensemble de la population, doit faire l'objet de régulations et de décisions également partagées, fondées sur la science et la justice sociale.

En particulier, la CGT-INRAE dénonce l'entêtement du gouvernement à soutenir les projets de mégabassines et de photovoltaïsme intensif, fondés sur l'accaparement de l'eau au profit de quelques-uns, ou la stérilisation des terres, au détriment de la protection de ressources vulnérables, l'eau, le sol,

---

<sup>11</sup> La CGT-INRAE a participé à la lutte victorieuse pour le « train des primeurs » qui transporte les productions languedociennes vers Rungis. Elle s'engage contre la réforme de liquidation du fret public sur les rails français.

qui sont aussi des biens communs. La CGT-INRAE dénonce la répression faite par le gouvernement des opposants à ces projets.

---

#### *4. Préserver le bien commun que sont les forêts et leur multifonctionnalité*

---

Dans un contexte de changement climatique accéléré, la préservation des forêts et des nombreux services écosystémiques qu'elles rendent comme le stockage du carbone, la protection de la qualité des sols et de l'eau ou la conservation de la biodiversité, est essentielle.

Une des conséquences majeures du changement climatique est une augmentation de l'intensité des stress hydriques, qui accroît le risque de dépérissements forestiers, le risque incendie ou les pullulations d'insectes ou de pathogènes, qui profitent de l'affaiblissement des arbres. Les dernières années ont ainsi vu une augmentation significative de l'intensité et la fréquence des feux de forêts, comme de leur survenue dans des zones nouvelles. L'arrivée grandissante de pathogènes et d'insectes ravageurs exotiques associés à la globalisation des échanges commerciaux est toute aussi préoccupante pour le devenir des forêts.

En France métropolitaine, avec environ 17 millions d'hectares, la forêt recouvre près du tiers du territoire et constitue le second type d'usage du sol après l'agriculture. Sur les 28 dernières années, la superficie de la forêt française a progressé d'environ 0,6 % par an. Si 75 % de la forêt reste privée, 25 % est publique, gérée par l'État pour les communes. La responsabilité de l'État est donc essentielle dans les mesures à prendre pour préserver les écosystèmes forestiers et leur multifonctionnalité, intégrant le développement des recherches, en particulier à l'INRAE, sur les effets du changement global et la définition de mesures aptes à permettre leur adaptation.

Pourtant, les forêts françaises n'échappent pas à la logique capitaliste d'accaparement des biens et services. Les axes du plan de relance de Macron correspondent à une vision industrielle de la gestion forestière, avec des coupes rases massives et des plans de reboisement en plantations monospécifiques de résineux, littéralement des champs d'arbres dans une logique court-termiste qui épuise les sols et qui renforce la vulnérabilité aux ravageurs et aux incendies. La forêt continue ainsi à être considérée d'abord comme une ressource pour l'industrie du bois. Les récoltes de bois ont significativement augmenté dans les dernières années (de 42,4 millions de m<sup>3</sup> au début des années 2000 à 50,1 millions de m<sup>3</sup> en 2019). Les récoltes de bois ont significativement augmenté... et notamment depuis que le bois est considéré comme une alternative aux énergies fossiles et que des projets pharaoniques comme les usines de production de pellets selon une logique capitaliste voient le jour, alors que les mesures favorisant la sobriété énergétique et l'isolation des logements restent insuffisantes. Mais les recettes provenant de ces ventes ont baissé de 35 % en euros constants ce qui revient à exploiter plus pour gagner moins. Si la France exporte plus de bois rond (5,5 millions de m<sup>3</sup>) qu'elle n'en importe (1,4 million de m<sup>3</sup>), la filière bois est dans l'ensemble déficitaire car le bois exporté nous revient en meubles produits ailleurs présentant une plus forte valeur ajoutée. Les conséquences sociales sont importantes, le secteur forestier ayant perdu des emplois par dizaines de milliers et les scieries passées de 15 000 à moins de 1 500 dans les 50 dernières années.

Cela va de pair avec le démantèlement continu de l'Office National des Forêts (ONF) par les gouvernements successifs, au-travers de la perte de près la moitié de ses effectifs depuis la fin des années 1980 et de contraintes budgétaires sans précédent. Le gouvernement actuel planifie encore de nouvelles suppressions d'emploi. Cette politique aboutit à une remise en cause de ses missions de service public, avec l'abandon d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt au profit d'une recherche systématique de gains financiers. Ces pressions commerciales sont incompatibles avec une gestion à long terme des forêts, car des révolutions relativement longues sont les seules capables de

produire des bois de qualité. La pérennité de nos forêts est donc mise en péril par cette gestion purement comptable, alors même que ces forêts sont essentielles au plan écologique (biodiversité, cycle du carbone) comme économique (bois d'œuvre, de trituration, et bois de chauffage). De plus, on voit aussi poindre de nombreux projets locaux d'aménagement aboutissant à liquider des espaces boisés au profit de constructions commerciales, voire pour implanter des champs de panneaux photovoltaïques. Ce que contestent à juste titre de nombreuses associations de défense des forêts et de l'environnement.

La CGT-INRAE considère que ce pillage de la forêt française doit cesser pour céder la place à une gestion patrimoniale, sociale et écologique permettant une production objectivement quantifiée et réellement durable, et préservant les services écosystémiques. Les moyens budgétaires et humains doivent être donnés à la recherche publique pour permettre de travailler en ce sens, en prenant en compte les effets prévisibles du changement climatique.

Avec la CGT-Forêts, la CGT-INRAE exige l'arrêt immédiat du démantèlement de l'ONF, avec une embauche massive de fonctionnaires et le rétablissement d'un budget permettant d'assurer toutes les missions régaliennes de service public.

---

## *5. Libérer les travailleuses et travailleurs de l'exploitation pour la transformation agroécologique*

---

**Remédier à la crise écologique sans porter les revendications des salariés du secteur industriel associé, défendre les petites exploitations familiales sans remettre en question les dérives de l'économie coopérative, défendre une agriculture sans pesticides ni engrais de synthèse sans mettre en avant les besoins sociaux, la sécurité et la rémunération des travailleurs, sont autant de fausses pistes, autant d'opérations de sauvetage idéologique du capitalisme. Le « verdissement » du capitalisme auquel de telles options correspondent ne fait qu'approfondir la crise.** Il n'y aura pas de sortie de ce cercle vicieux de l'épuisement des ressources et des forces humaines tant que les moyens de production ne seront pas réorientés par les travailleurs eux-mêmes, ni d'issue à la faim et à la pollution tant que les intérêts des travailleurs seront bafoués ou au mieux ignorés.

### Le travail doit réinvestir le secteur agricole et alimentaire

En premier lieu, il faut reconnaître les immenses besoins en travail humain requis par une réduction des intrants chimiques. Les options actuelles de robotisation sont loin de compenser ces besoins, sans compter qu'elles aussi demandent des ressources énergétiques et minières à la disponibilité parfois problématique. Ce sont des centaines de milliers de postes de travail, d'exploitations agricoles, qu'il faudra sur le même territoire, au lieu d'un agrandissement sans fin de la surface des fermes et des troupeaux. La démographie des exploitations agricoles est telle qu'aujourd'hui, sans un puissant effort de formation et d'aide à l'installation, sans une refonte du droit des exploitations agricoles et de la réglementation du foncier permettant des solidarités nouvelles entre les travailleurs des campagnes (et les urbains), tous les vœux de réduction d'intrants se traduiront par des pertes de rendement et de terres considérables, susceptibles d'accroître l'insécurité alimentaire, le renchérissement des produits de qualité.

### L'intervention sur les stratégies du secteur industriel.

En deuxième lieu, les choix technologiques et économiques des grands groupes de l'agro-alimentaire, minotiers, industriels de la viande, du lait, de la biscuiterie, des boissons... ont un impact majeur sur les agricultures qui les alimentent en matière première. Alors qu'ils jouent un rôle décisif dans notre alimentation, il est vain de voir dans leur simple remplacement par des « circuits » courts une option crédible pour l'alimentation des plus de 90 % de la population non agriculteurs. Il est donc crucial que les objectifs stratégiques de ces groupes soient complètement réévalués et mis au service d'une alimentation saine et de la préservation des ressources. La seule véritable façon d'y parvenir est d'enlever la gestion totale de leurs orientations aux actionnaires privés, plus ou moins anonymes. Cela passera par des nationalisations. Il convient de noter que, même si ce capital est partagé par des coopérateurs, les structures financières des grands groupes coopératifs ne leur laissent plus guère de choix pour survivre dans un monde où le crédit domine largement les orientations des entreprises. Le coût du capital est une question majeure dans ce domaine comme dans les autres. *A minima*, des offices et des agences d'État devront élargir la validation des autorisations de productions alimentaires en intégrant des termes de qualité écologique et sociale. Les conditions de travail et tout particulièrement la santé des travailleurs devront devenir un critère premier dans les orientations d'investissement, de formation et de marketing des groupes. A cette fin, des CHSCT rétablis et renforcés dans leurs droits pourraient avoir un regard décisionnel sur les décisions des CA.

### Changer de système agraire

En troisième lieu, la mise à disposition des agriculteurs des technologies et des savoirs les plus modernes et les mieux adaptés à ces nouvelles missions demandera un investissement très important, y compris dans la recherche, dans les pays concernés eux-mêmes. Dans de larges régions du monde très peuplées, y compris en France, les sols ont souffert de pratiques prédatrices et n'ont pas été entretenus (la Commission Européenne estime même que 60 à 70 % des sols européens sont dégradés, en mauvaise santé (préambule de la Soil Monitoring Law)). Il faut restaurer ou augmenter leur fertilité et assurer un juste accès aux intrants minéraux ou organiques et le développement de techniques culturales appropriées pour permettre une production alimentaire efficace. Les recherches sur l'agroforesterie doivent être développées pour en préciser les intérêts et les limites. Il faut aussi restaurer l'intégration entre l'élevage et l'agriculture, seul système permettant actuellement la circulation des éléments fertilisants sans recourir à des engrais produits avec de l'énergie fossile, et libérer pour l'élevage d'importantes surfaces de prairies avec plantes fixatrices d'azote atmosphérique. Cela implique pour la France de remettre en cause les accords internationaux qui nous empêchent de soutenir la production de légumineuses.

Parallèlement dans le domaine de la génétique, les nouvelles variétés de plantes et d'animaux devront être accessibles à des coûts justes, sans altérer les échanges par des activités parasites ni monopolistiques. Le progrès génétique qui repose toujours essentiellement sur la valorisation des ressources existantes et distribuées entre de multiples acteurs (agriculteurs, centres publics et privés de ressources génétiques) reposera plus que jamais sur un partage des ressources à des échelles plus vastes, afin de profiter au mieux des progrès de la génomique. Dans ce domaine, le renforcement des centres de ressources génétiques publics est le plus efficace moyen de ce partage. **Ces deux faces de la question des semences, accessibilité aux agriculteurs et ouverture des ressources à l'ensemble des améliorateurs, exigent l'arrêt du brevetage des gènes (et plus généralement du vivant) actuellement pratiqué de façon éhontée par le bureau européen des brevets, qu'il s'agisse de gènes artificiellement construits ou naturellement présents dans les variétés.** La directive européenne 98/44/CE doit être totalement refondue. En revanche, selon la CGT-INRAE, le système de COV (certificat d'obtention végétale) adopté par de très nombreux pays dans le monde, toujours reconnu par la fédération internationale des semences comme le plus efficace tel qu'adopté en 1961, doit retrouver toute sa puissance. Son principe pourrait être étendu à l'ensemble des règnes du vivant.

Enfin, c'est un tout nouveau rapport qu'il convient de créer entre les urbains et les agriculteurs. Ce sont les urbains qui, finalement, décideront du sort de l'agriculture qui doit les nourrir. Encore faut-il qu'ils sachent de quoi il s'agit. A ce sujet, notamment du fait de la totale rupture de relation familiale des villes avec les campagnes, une responsabilité considérable incombe à l'INRAE en matière d'information scientifique et technique des populations. Les idées les plus étranges sur la production végétale et les modes de production animale circulent sur les réseaux sociaux.

Chaque jour des solutions miracles de production sans eau, sans soleil, sont retweetées, postées, par millions. La puissance magique des organismes vivants est portée aux nues sans plus aucune considération pour la thermodynamique, la stœchiométrie ou les lois de la génétique. Des théories fumeuses attaquent la science considérée au mieux comme une façon particulière de voir le monde, au pire comme la source de la disparition des espèces. Ce n'est pas ainsi que l'homme se réconciliera avec lui-même et avec la nature. A l'INRAE aussi il revient de familiariser les populations des villes sur la façon de produire les aliments et de permettre que les choix démocratiques se fassent en toute connaissance de cause. Par ailleurs, la dégradation de l'enseignement agronomique qui subit des fusions de plus en plus fréquentes et drastiques ces dernières années entretient ce mouvement. La formation de ces ingénieurs et masters se détériore du fait de la diminution des heures d'enseignement, tout particulièrement dans les premières années. **La CGT-INRAE se prononce pour une relance de la formation des cadres de l'agriculture, à l'inverse des fusions forcées d'écoles et d'établissements.**

---

## *6. L'INRAE inscrit-il ses recherches dans un objectif de connaissance et fait-il face aux enjeux ?*

---

La CGT-INRAE soutient toute initiative permettant de mieux connaître et de mieux garantir les besoins sociaux réels de la population. Le développement de recherches en alimentation dans ce sens doit être garanti. Cela impose donc nécessairement des orientations indépendantes des grands groupes. La soumission des financements à la présence de partenaires privés sans aucune exigence sur leurs orientations stratégiques est mortifère. Elle est la source principale de l'asservissement de la recherche publique. Or nous constatons de plus en plus que nombre de programmes sont conçus pour aboutir à des orientations voulues par les grands groupes de l'agroalimentaire ou des industries d'amont et dont les orientations ne coïncident pas nécessairement avec nos besoins, et ce même s'ils affichent des ambitions en matière sociale et environnementale.

La CGT-INRAE défend une production de connaissances à visée non marchande. Nous dénonçons les incitations à la marchandisation de services et de savoirs via l'accompagnement à la création de start-up INRAE. L'innovation, la valorisation des résultats scientifiques n'ont pas à entrer dans une démarche entrepreneuriale !

Si la science de l'INRAE doit être utile, elle doit d'abord être irréprochable et donc non dépendante de son utilisation. On ne voit pas comment des industriels soutiendraient massivement des opérations de recherche qui ne serviraient pas les orientations de leurs actionnaires. Or, l'INRAE négocie actuellement les programmes de recherche en coopération avec les groupes privés dominants à travers des rencontres avec les directions des recherches de ces groupes. Ce n'est pas ce niveau dans la hiérarchie des entreprises qui permet d'apprécier le devenir d'une recherche et développement à l'aval de la production des connaissances. Les directions des recherches des groupes, instituts techniques ou interprofessions n'ont, au mieux, qu'une visibilité de quelques années sur le développement. Ce sont les services de stratégie et financiers qui orientent réellement et à très court terme les entreprises. C'est en toute connaissance de ces orientations qu'il convient que l'INRAE développe ses partenariats,

sous le contrôle des scientifiques et sans aucune concession sur le caractère indépendant et public des résultats produits.

Avec la fusion INRA/IRSTEA, le gouvernement a fait sortir du conseil d'administration de l'INRAE les représentants des travailleurs du secteur agroalimentaire, agricole et forestier. Les crises récentes dans les secteurs agroalimentaires et agricoles, sanitaires et sociaux, montrent tout l'intérêt qu'il y aurait à concrétiser une orientation scientifique stratégique qui rapproche la science des luttes sociales.

**Nous renforcerons nos capacités communes d'analyse et d'action dans nos secteurs avec toutes les composantes de la CGT et de leurs fédérations.**

## E. RENFORCEMENT ET LIENS DE LA CGT-INRAE

### 1. Syndicalisation CGT à l'INRAE

A chaque congrès, il est récurrent de débattre de la syndicalisation à la CGT-INRAE, de tirer la sonnette d'alarme sans jamais trouver les solutions pour renforcer notre syndicat. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de totaliser environ 300 adhérents pour une population INRAE de plus de 10 000 agents titulaires et contractuels. La fusion avec l'IRSTEA ne nous a pas permis d'augmenter sensiblement le nombre de nos syndiqués. Force est de constater que l'activité militante nationale ou locale repose sur quelques dizaines de camarades. Toutes les sections peuvent témoigner de la difficulté de trouver de nouveaux camarades pour remplir les diverses instances locales et nationales.

Les camarades investis se dépensent sans compter pour mobiliser nos collègues et en particulier dans la dernière période sur la réforme des retraites. Avons-nous pour autant été à la hauteur ?

La faiblesse de notre organisation nous a largement handicapés pour développer la mobilisation.

Notre faible nombre d'adhérents handicape aussi nos finances, certes le développement de la visioconférence atténue les coûts financiers.

Malgré les 50 000 nouveaux adhérents, la CGT perd des adhérents depuis de nombreuses années. Notre syndicat CGT-INRAE a vu fondre ses effectifs de plus de 1 200 adhérents au début des années 70 pour arriver à 300 adhérents, dans le même temps la population INRAE a doublé si on intègre les contractuels et les ex agents IRSTEA.

La CGT n'est plus la première organisation syndicale en France. Avec 29,35 % aux élections CSA INRAE 2022, la CGT-INRAE est la deuxième organisation syndicale de l'Institut, en progressant de 3,75 % par rapport aux précédentes élections CT. Nous avons obtenu 3 élus sur 10 au CSA National et 57 élus sur 140 aux CSA spéciaux de centres, soit 40,7 % des élus. Pour autant notre syndicalisation ne progresse pas en conséquence. La participation des collègues aux différentes élections professionnelles ne cesse de baisser. Le vote électronique participe de cette diminution mais les causes en sont plus profondes, liées au contexte sociétal général. Nous avons sans aucun doute notre responsabilité dans cette baisse de la participation.

On peut se féliciter d'être présent sur la quasi-totalité des sites INRAE mais avec des situations très hétérogènes, 1 à 2 syndiqués sur certains sites et plusieurs dizaines sur d'autres. Cet état de fait traduit un quasi désert syndical et laisse à l'abandon des milliers de collègues.

La situation est difficile mais pas encore désespérée. Lors de la bataille sur la réforme des retraites, nous avons mobilisé plus de 1 200 collègues dans les différentes journées de manifestation, le 7 mars c'est 1 000 agents qui ont fait grève.

Le résultat des dernières élections au CNESER témoigne d'un maintien de nos voix par rapport au scrutin précédent malgré une participation en nette baisse.

La confédération indique que plus de 35 000 travailleurs ont rejoint la CGT, notre syndicat s'est renforcé dans les mêmes proportions.

La question qui se pose est la suivante. Pourquoi les collègues qui nous font confiance se refusent dans leur grande majorité à nous rejoindre ?

**Nous devons aussi intégrer les conséquences du développement du télétravail dans l'Institut : le « comment militer dans ce nouveau monde "rempli d'absences" ? » doit nous questionner.**

Les modes habituels basés sur la présence de l'essentiel du personnel et sur des réunions en présentiel doivent évoluer, sauf à prendre le risque d'une participation fortement réduite.

Par exemple les campagnes de signatures de pétition papier doivent être complétées par des signatures en ligne mais sans perdre de vue la baisse de la qualité de la relation avec les personnels que cela occasionne.

Lors des dernières campagnes électorales, des occasions de rencontres en visio de responsables du syndicat ont été proposées, mais ont connu des participations faméliqués.

Il faut malgré tout persévérer et trouver le moyen d'accroître notre audience en utilisant aussi ces modes de dialogue.

Par obligation, pendant le COVID, les réunions du BN ont basculé en visio et au final tout le monde a apprivoisé ce changement. Il n'y a pas de raisons de penser que notre militantisme ne puisse pas lui aussi se transformer, même si la discussion en face à face restera toujours le moyen à privilégier.

Dans ce contexte difficile, il y a des signes encourageants.

Le congrès doit définir un plan de syndicalisation qui ne doit pas être un vœu pieu comme à chaque congrès.

---

## *2. Nouvelle organisation financière du syndicat*

---

### **Titulaire(s) et procurateur(s) des comptes bancaires des sections locales jusqu'en 2023**

Les titulaires, à l'origine de l'ouverture des comptes bancaires des sections locales sont bien souvent difficiles à identifier car ils ont quitté l'INRAE ou ne sont plus en activité ou sont tout bonnement inconnus des trésoriers ou secrétaires des sections actuelles. Ceci rend difficile toutes opérations bancaires sur les comptes ouverts, comme une simple modification d'intitulé du compte (actualisation dénomination CGT-INRAE par exemple) ou une opposition sur un compte, ou une demande de chèques ou de relevés de compte ou bien une demande de clôture ou enfin un bilan annuel, actuellement réclamé par les organismes bancaires du fait qu'un compte bancaire de syndicat est assimilé à celui d'une association (compte régi par la loi 1901, n'accueillant que des cotisations et donc non voué à générer des bénéfices).

Les documents requis pour l'ouverture d'un compte bancaire sont :



- Justificatif d'affiliation de la structure de la représentation locale à la structure fédératrice
- Derniers statuts signés avec le récépissé de dépôt délivré par la mairie
- PV nommant les membres du bureau
- PV autorisant l'ouverture d'un compte bancaire et désignant les personnes habilitées à le faire fonctionner
- Document comptable/budget
- Carte d'identité et justificatif de domicile de tout mandataire

**Il sera donc nécessaire qu'à l'issue de ce congrès les PV nommant les membres du bureau et celui autorisant l'ouverture d'un compte bancaire en désignant les personnes habilitées à le faire fonctionner, soient validés.**

### **Retours des questionnaires par les trésoriers Locaux suite à la CE 08/12/2022**

Une enquête a été envoyée par Bérangère aux sections locales suite à la Commission exécutive du 08/12/2022 pour pouvoir identifier :

- L'ensemble des comptes ouverts par section locale,
- Le ou Les noms des titulaires (actuels) à l'origine de l'ouverture des comptes bancaires, l'adresse postale des agences bancaires ou postales, le nom des conseillers (si connus),
- Les numéros de comptes identifiés

L'ensemble de ces éléments permettront de pouvoir se mettre en contact avec ces organismes bancaires ou postal, d'actualiser dans un premiers temps les dénominations de ces comptes bancaires devenus obsolètes depuis le 01/01/2020 (changement CGT-INRA par CGT-INRAE), d'harmoniser la ou les délégation(s) et procuration(s) du Secrétaire Syndical National et du ou des trésorier (s) ou secrétaire(s) de sections actuelles, et ainsi de permettre de réaliser en toute légalité toutes opérations bancaires (oppositions, fermetures de comptes, etc..). Actuellement les retours de ces questionnaires sont encore attendus pour permettre de pouvoir mener à bien ce projet.

### **Bilan les trésoriers locaux /sections encore actives en 2023**

Un certain nombre de sections se retrouvent en pénurie de trésoriers : ces sections sont soit amenées à fermer, soit à « fusionner » avec une autre section locale encore active.

Cf. disparition de la section de Nantes (*les adhérents cotiseront désormais à Angers sans qu'il y ait eu fusion des 2 sections*) et fusion des sections de Clermont et Theix-Monts-d'Auvergne en une nouvelle section « CARA ».

En 2023, notre syndicat national compte 19 sections syndicales locales (20 en comptant la section CGT-« G »-Inrae de nos camarades de Guadeloupe) : ANGERS // PACA // BORDEAUX // CARA // DIJON // JOUY EN JOSAS // LE MAGNERAUD // LUSIGNAN // LYON // MONTPELLIER // NANCY // NARBONNE // ORLEANS // PARIS // RENNES // SACLAY (ex-Grignon) // TOULOUSE // TOURS // VERSAILLES

### **Projet de choix d'un seul organisme bancaire pour l'ensemble des sections**

Les sections ont toutes un ou plusieurs comptes bancaires ou postal. Les sections ont souvent choisi leur établissement bancaire en fonction d'élément local souvent lié à l'affinité du responsable de la section ou du trésorier pour la banque, mais aussi à la possibilité de créer des prélèvements automatiques ou des ordres de virements permanents pour simplifier et régulariser les paiements des cotisations des adhérents.

Il convient de rappeler que nos statuts précisent qu'officiallement il n'existe qu'un seul compte en banque CGT-INRAE qui se décline en comptes bancaires locaux et que seul le secrétaire général du syndicat ou son mandataire doit avoir la signature de tous les comptes des sections locales. Un des buts de l'unicité des comptes permettait au syndicat national de « gérer » temporairement les finances d'une section en cas de dysfonctionnement de la section, absence de trésorier, de secrétaire, ou bien de récupérer l'argent immobilisé sur le compte de ladite section. De fait la multiplicité des comptes et la diversité des établissements bancaires ont rendu obsolètes cette volonté centralisatrice.

Par ailleurs il convient aussi de pouvoir laisser aux sections locales la possibilité de gérer des dépenses en internes liées à l'activité du syndicat, d'où l'importance d'identifier les personnes ayant aussi une procuration sur les comptes bancaires des sections locales.

Le rappel de la situation actuelle (Cf. rapport d'activité financier) implique de se rapprocher de la situation antérieure :

Le congrès décide que la CGT-INRAE se dote d'un seul compte bancaire décliné dans chaque section. Le secrétaire de section et le trésorier ont la signature du compte local. Le secrétaire général du syndicat national ou son mandataire a la signature du compte national et des comptes locaux.

Le congrès mandate le bureau national et en particulier son trésorier en liaison avec le secrétariat administratif de choisir l'établissement bancaire qui offrira les meilleures prestations au moindre coût. Le choix de l'établissement bancaire devra aussi tenir compte du caractère public ou réellement coopératif de la banque qui sera retenue.

---

### *3. L'investissement de la CGT-INRAE dans la FERC-CGT et ses relations avec les syndicats CGT de l'ESR (Enseignement Supérieur et Recherche)*

---

Pour la CGT-INRAE, la FERC reste une organisation essentielle pour fédérer les revendications dans le champ de l'enseignement et de la recherche. Ce ne sont pas que des mots puisque sur la dernière période deux camarades ont participé activement au fonctionnement et à la vie de cette fédération.

La FERC est aussi le lieu où doivent s'organiser, se coordonner, le travail et la représentation de la CGT dans les nouvelles structures issues des profondes modifications qu'a entraînées la loi de transformation de la fonction publique, loi que nous avons combattue avec la FERC et avec l'UFSE. La CGT-INRAE a des représentants au CSA ministériel ESR et dans la F3SCT qui en découle.

La FERC doit rester le cadre permettant les échanges entre les organisations CGT de l'ESR que sont la CGT FERC Sup, l'UN CGT CROUS, le SNTRS-CGT et la CGT-INRAE.

Lors de la période récente nous avons eu des différends importants qui ont soit persisté ou sont apparus, lors des derniers mois notamment. Ces différends ne nous semblent pas insurmontables. Pour certains, ils sont dus à des quiproquos résolus depuis sur le fond, et pour d'autres, plus profonds, tiennent aux orientations dominantes de la FERC qui nous paraissent parfois en désaccord soit avec notre propre orientation ou avec celles de la confédération.

Notre congrès devra faire le point sur ces questions... Pour nous cela ne remet pas en cause la nécessité d'une organisation fédérée fondée sur la défense des revendications particulièrement au niveau de la recherche et de l'enseignement supérieur publics. Ainsi, il nous semble que des problématiques communes sur le statut des chercheurs, des enseignants chercheurs, des personnels de l'ESR dans leur ensemble et leur variété doivent donner lieu à des discussions pour des revendications communes

pour améliorer et défendre les statuts pour qu'ils soient et restent au service du public : écoles, universités, enseignement.

Toutefois il n'est pas inutile de s'interroger sur les contours actuels de la FERC. La « Culture » a quasiment disparue de la fédération. L'enseignement premier et second degré occupe une place prépondérante dans la fédération sans pour autant constituer un réel continuum avec l'enseignement supérieur et la recherche publique. Il n'y a pas de réflexion commune sur l'enseignement en général car les problèmes sont sensiblement différents. Seul le statut des personnels nous est commun et l'UFSE est l'organisation adéquate pour assurer la défense du statut.

Notre congrès doit réfléchir au périmètre et au fonctionnement de la FERC.

Pour notre part, la lutte pour le maintien de l'intégrité des EPST dans toutes leurs prérogatives, les liens équilibrés avec les universités pour ne prendre que cet exemple est une des tâches primordiales de la FERC et c'est pourquoi nous sommes conscients de l'importance de cette organisation. Il est aussi de notre ressort avec la FERC de mettre le combat contre la précarité en permanence à l'ordre du jour, d'une certaine façon il s'y joue la survie de l'ESR public au service du public c'est à dire visant la satisfaction des besoins de toute la population.

Dans notre secteur, visé comme d'autres par la politique d'austérité mise en œuvre par le gouvernement, il est plus que jamais nécessaire que nos organisations avancent rapidement vers une analyse partagée concernant la structuration de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur et les statuts des personnels qui y contribuent.

Les restructurations diverses et variées pèsent et vont peser toujours plus sur les personnels. La revalorisation des carrières de toutes les catégories, un statut de fonctionnaire pour tous, la fin de la précarité, un régime indemnitaire égalitaire sont des revendications défendues par toutes nos organisations.

Dans ces domaines, aucune organisation ne peut prétendre s'exprimer au nom des autres.

La CGT-INRAE continuera à s'investir dans la FERC-CGT, notamment par la participation de camarades dans la CE, mais aussi en participant à la hauteur de ses possibilités aux collectifs fédéraux.

Cela suppose aussi que les moyens syndicaux accordés, via la FERC, à la CGT-INRAE restent à la hauteur de la représentativité de notre organisation dans l'Institut.

---

#### *4. L'investissement de la CGT-INRAE dans l'UFSE-CGT*

---

L'UFSE est l'organisation qui regroupe les syndicats des fonctionnaires de l'État. Elle est l'interlocuteur CGT du ministère de la Fonction Publique, elle défend les statuts, les salaires, les retraites, et tout ce qui est commun à tous les fonctionnaires de l'État. La CGT-INRAE a toujours estimé, et continue de le faire, que c'est un outil utile, indispensable. Elle s'y investit également par sa participation à la direction.

La CGT-INRAE est attachée au maintien d'un double niveau de rattachement : la FERC-CGT qui nous représente en face du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ou son Secrétariat d'État) et l'UFSE qui nous représente face à celui de la Fonction Publique.